

Matrice des résultats du programme du PNUD, FNUAP, UNICEF et du PAM – version révisée

1. Consolidation de la gouvernance démocratique					
Priorité nationale : Promouvoir la bonne gouvernance, renforcer l'égalité et garantir l'équité afin de poursuivre la progression du Cap-Vert vers des niveaux soutenables de développement					
Effets du PNUAD : Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap-Vert du groupe des PMA					
<i>Sous-programme des quatre agences</i>	<i>Effets des sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
1. Appui à la sortie du Cap-Vert du groupe des PMA	1.1 Les institutions et les populations définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socioéconomiques dans le contexte de la sortie du Cap-Vert des PMA.	1.1.1. Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la stratégie de sortie des PMA sont renforcées et les ressources appropriées mobilisées (organisation de tables rondes sectorielles, négociations internationales, échange d'expérience).	PNUD (C) RN : DGCI, DGP	PNUD : 400	PNUD : 400
		1.1.2. Les capacités de gestion et de coordination de l'aide internationale et les connaissances des nouvelles modalités de transfert des ressources sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGCI, DGP	PNUD : 150	PNUD : 400
		1.1.3. Les conditions durables sont créées pour la transition vers un programme national de cantines intégré dans le système éducatif.	PAM (C) RN : MEVRH, ICASE, DSSA	PAM : 176	
		1.1.4. La stratégie de communication sur les effets de la transition est mise en place.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : DGCI, DGP	PNUD : 100 FNUAP : 50	
2. Amélioration du système judiciaire, droits humains, égalité des sexes	2.1. Les capacités nationales sont renforcées pour promouvoir les droits humains, lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens	2.1.1. Les capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la drogue et de la garantie de la sécurité des personnes et des biens sont renforcées.	PNUD (C) OMS (A) RN : MJ, CCCD	PNUD : 100	PNUD : 50
		2.1.2. Les capacités de l'État et de la société civile en matière de promotion et de défense des droits humains sont renforcées.	PNUD (C) FNUAP (A) RN : MJ, CNDH, ICF	PNUD : 200 FNUAP : 250	PNUD : 100 FNUAP : 200
	2.2. Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité des sexes dans les domaines politique, économique social et culturel	2.2.1. Le cadre légal est appliqué en vue de mieux répondre aux exigences en matière d'équité et d'égalité des sexes.	FNUAP (C) PNUD (A) UNICEF (A) RN : Ministères sectoriels, ICF	FNUAP : 100	PNUD : 100

		2.2.2. Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan national pour l'égalité et l'équité des sexes sont développées et renforcées.	FNUAP (C) PNUD (A) RN : Ministères sectoriels, ICF	FNUAP : 300 PNUD : 100	
3. Réforme et modernisation de l'administration publique et transparence fiscale	3.1. Les réformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens	3.1.1. L'Administration publique capverdienne répond de manière plus performante aux attentes des citoyens (renforcement des capacités, maison du citoyen).	PNUD (C) RN : MREAP, INAG	PNUD : 150	PNUD : 50
		3.1.2. Le Parlement capverdien est plus proche des citoyens et fonctionne plus efficacement dans ses activités législatives et de contrôle de l'action du Gouvernement.	PNUD (C) FNUAP (A) RN : AN, RMP, RPPD	PNUD : 100 FNUAP : 100	PNUD : 50
		3.1.3. Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan national de la gouvernance électronique sont renforcées.	PNUD (C) RN : MREAP, AN, CNE, DGAE, NOSI, MS	PNUD : 175	PNUD : 50
		3.1.4. Des programmes d'éducation et d'information pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication et transformation du Cap-Vert.	PNUD (C) RN : NOSI	PNUD : 175	PNUD : 50
		3.1.5. Le système/processus électoral renforcé devient plus participatif.	PNUD (C) RN : CNE, DGAE	PNUD : 100	PNUD : 50
4. Décentralisation et politiques publiques locales	4.1. Le pouvoir décentralisé et développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations socioéconomiques des populations locales	4.1.1. Les capacités de gestion des collectivités locales sont renforcées.	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SED, ANMCV	PNUD : 200	PNUD : 100
		4.1.2. L'allocation et le suivi de l'utilisation des ressources budgétaires municipales sont réalisés avec la participation citoyenne en vue d'améliorer les dépenses dans les secteurs sociaux et des enfants.	UNICEF (C) PNUD (A) RN : ONG, MF, SED, municipalités, ANMCV	UNICEF : 100 PNUD : 100	PNUD : 50
		4.1.3 Les systèmes d'information pour le suivi de la réalisation des droits des enfants sont mis en place dans les municipalités.	UNICEF (C) PNUD (A) RN : MF, SED, municipalités, ANMCV.	UNICEF : 100	UNICEF : 100

(C) = Agence chef de file; (A) = Appui; (RN) = Responsables nationaux

2. Promotion de la croissance et des opportunités économiques pour les plus vulnérables					
Priorité nationale : Réduire l'extrême pauvreté et la faim; Promouvoir les droits socioéconomiques en vue de lutte contre la pauvreté					
Effets du PNUAD : Les communautés les plus vulnérables sont incluses et sont parties prenantes au processus de développement socioéconomique du pays					
<i>Sous-programme des quatre agences</i>	<i>Effets des sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
5. Politiques et stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté	5.1. Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés	5.1.1 Le système de suivi du DECRP/OMD et le système national des statistiques sont rendus opérationnels.	FNUAP (C) PNUD (A) UNICEF (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	FNUAP : 150 PNUD : 150	FNUAP : 200 PNUD : 80
		5.1.2 L'actualisation et la révision du DECRP sont assurées.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	PNUD : 80 FNUAP : 50	PNUD : 50
		5.1.3. Les politiques facilitant un meilleur accès aux produits de base sont approuvées.	PNUD (C) RN : DGP	PNUD : 30	PNUD : 70
6. Population et développement	6.1 Les institutions nationales assurent l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement	6.1.1 Les capacités nationales sont renforcées en vue de l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement.	FNUAP(C) RN : DGP	FNUAP : 100	
		6.1.2 La connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques) est accrue.	FNUAP (C) RN : DGP	FNUAP : 250	
7. Politiques sectorielles pour l'amélioration de la compétitivité	7.1. La participation des populations vulnérables au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat est promue pour assurer leur meilleure insertion dans le tissu économique et social	7.1.1. Le système de microcrédit est fonctionnel.	PNUD (C) RN : MTS	PNUD: 150	
		7.1.2 Des politiques et stratégies d'accès à la terre sont mises en œuvre.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD: 25	PNUD: 20
		7.1.3. Les capacités de participation des plus démunis dans le marché de l'emploi sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGP	PNUD: 150	
		7.1.4. Les capacités d'intervention des associations communautaires et du volontariat dans le développement économique sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGP, SEJS	PNUD: 150	

		7.1.5. Les politiques de promotion des activités en faveur des populations démunies dans le secteur agricole et la pêche, de l'industrie légère, du tourisme, de l'artisanat et des savoir-faire traditionnels sont appliquées	PNUD (C) RN : MAAP, DGDT	PNUD: 200	PNUD: 100
		7.1.6. Les capacités institutionnelles et humaines d'intervention du secteur privé dans l'économie sont renforcées.	PNUD (C) RN : Chambres de Commerce	PNUD: 350	PNUD: 200

3. Gestion durable de l'environnement et prévention et réponse aux catastrophes					
Priorité nationale : Développer les infrastructures, promouvoir l'utilisation des terres et assurer la protection de l'environnement					
Effets du PNUAD : Les populations et les institutions nationales sont partie prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes de maintien durable de la qualité des ressources					
<i>Sous-programmes des quatre agences</i>	<i>Effets des sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
8. Développement des capacités pour le suivi et la gestion des ressources naturelles	8.1. Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi et de gestion de l'environnement	8.1.1. Les communications nationales sur les conventions de Rio sont formulées et diffusées.	PNUD (C) RN : MAAP		PNUD : 40
		8.1.2. Le système d'information et de suivi de l'environnement devient fonctionnel.	PNUD (C)	PNUD : 80	PNUD : 280
		8.1.3. Les capacités nationales pour la gestion de l'environnement sont développées selon un plan d'action en conformité avec les objectifs du PANA II.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 170	PNUD : 430
9. Gestion durable des ressources naturelles (mise en œuvre des conventions)	9.1. Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique	9.1.1. Le plan d'action national pour l'adaptation du Cap-Vert aux changements climatiques est formulé et mis en œuvre.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 200	PNUD : 540
		9.1.2. Les communautés maîtrisent et appliquent les outils de gestion en matière de biodiversité terrestre et marine.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 4 365	PNUD : 1 490
		9.1.3. Les communautés maîtrisent et appliquent les techniques de lutte contre la désertification.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 150	PNUD : 755
		9.1.4. Les jeunes volontaires contribuent à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre d'activités de l'environnement.	PNUD (C) RN : MAAP, SEJS	PNUD : 150	PNUD : 300
		9.1.5. Les communautés appliquent les outils d'utilisation durable des ressources naturelles à travers l'accès aux petites subventions.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 50	PNUD : 450

10. Prévention et réponse aux catastrophes	10.1. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique)	10.1.1. Les capacités des institutions nationales sont renforcées en matière de réponse aux désastres.	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SNPC	PNUD : 320	PNUD : 330
		10.1.2. La carte de risque et de vulnérabilité est établie.	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SNPC	PNUD : 60	PNUD : 40
		10.1.3. Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux désastres sont élaborés et appliqués.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : SNPC	PNUD : 120 FNUAP : 100	PNUD : 130

4. Développement du capital humain et réforme du secteur social					
Priorité nationale : Développer le capital humain et orienter le système de l'enseignement/formation vers les domaines prioritaires du développement					
Effets du PNUAD: Les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socioéconomiques des populations dans le contexte de la transition sociodémographique en cours					
<i>Sous-programmes des quatre agences</i>	<i>Effets de sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
11. Modernisation et expansion du système éducatif et de santé	11.1. Les populations les plus vulnérables, exercent leurs droits à l'accès aux services d'éducation et de santé de qualité	11.1.1. Les capacités du Ministère des finances et de l'Assemblée nationale sont renforcées pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des services sociaux, de suivi et de diffusion de l'information du budget du secteur social.	UNICEF (C) PNUD (A) PAM (A) RN : MF, AN	UNICEF : 300	
		11.1.2. Les structures d'accueil de qualité de la petite enfance sont augmentées et renforcées avec la participation de la population et la mise en place d'un cadre de référence.	UNICEF (C) RN : MEVRH	UNICEF : 200	UNICEF : 200
		11.1.3. La qualité de l'enseignement de base est améliorée.	UNICEF (C) RN : MEVRH	UNICEF : 250	UNICEF : 200
		11.1.4. Les structures de protection sociale, de la petite enfance et de l'enseignement de base assurent l'appui social, nutritionnel et en santé scolaire des populations cibles, en particulier les plus vulnérables.	PAM (C) UNICEF (A) RN : MEVRH	PAM : 5 432	
		11.1.5. Les populations juvéniles, scolaires et non scolaires, ont une meilleure connaissance pour l'exercice des droits humains, la citoyenneté et les compétences sociales.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN : MEVRH, SEJS	FNUAP : 300	
		11.1.6. Les populations, en particulier les jeunes, sont mieux habilitées en matière de comportements sociaux et de santé y compris le VIH/sida.	FNUAP (C) PNUD (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, SEJS	FNUAP : 170	
		11.1.7. Les populations participent à la gestion et au financement, de manière équitable, des services sociaux de base.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN : MFP, Ministères sectoriels, INPS	FNUAP: 180	

		11.1.8. Le système national de formation professionnelle et alphabétisation d'adultes est renforcé en vue de garantir sa qualité et durabilité	PNUD (C) BIT (A) RN : MEVRH		PNUD : 50
	11.2. Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base	11.2.1. Les institutions nationales sont appuyées pour la mise en œuvre des réformes du secteur de la santé permettant de garantir un accès équitable et une meilleure efficacité des services.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN : MS, MFP	FNUAP : 100	
		11.2.2. Les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à un paquet minimum de services de santé de qualité y compris les médicaments essentiels.	UNICEF (C) FNUAP (A) RN : MS	FNUAP : 100 UNICEF : 150	FNUAP : 300 UNICEF : 200
		11.2.3. Les institutions nationales sont appuyées dans la mise en œuvre d'un système d'information permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et services.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) RN : MS, CCS-SIDA, INE	FNUAP : 50	PNUD : 80
		11.2.4. Les institutions nationales sont appuyées dans la mise en œuvre du plan stratégique national des ressources humaines pour la santé.	FNUAP (C) RN : MS, MEVRH, MFP	FNUAP : 100	FNUAP : 100
		11.2.5. Les populations ont un accès élargi aux services de SR de qualité avec une attention spécifique aux jeunes et aux hommes.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN: MS, SEJS	FNUAP : 200	FNUAP : 200
12. Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida	12.1. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/sida	12.1.1. Les personnes en situation de vulnérabilité ont un accès amélioré à la prévention des risques aux IST/VIH.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) PAM (A) RN : MS, CCS-SIDA	FNUAP : 50	PNUD : 80 FNUAP : 300 UNICEF : 100
		12.1.2. La prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida et leur famille est renforcée.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) PAM (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD : 40	PNUD : 730 FNUAP : 100 UNICEF : 100

		12.1.3. La participation des ONG et des leaders de la société civile, secteur privé, secteur public et politique pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/sida est renforcée.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD : 20 FNUAP: 100	PNUD : 80 FNUAP : 100 UNICEF : 100
		12.1.4. Les connaissances sur la dynamique de l'épidémie de VIH/sida et la disponibilité des mécanismes de suivi et évaluation sont améliorées.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités, INE	PNUD : 40 FNUAP : 100	PNUD : 80 FNUAP : 200 UNICEF : 100
		12.1.5. La mobilisation et pérennisation des ressources financières et techniques sont appuyées.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD : 40 FNUAP : 50	PNUD : 40

5. Protection sociale					
Priorité nationale : Améliorer l'efficacité et la durabilité du système de protection sociale					
Effets du PNUAD : Les institutions nationales et municipales assurent un système de protection sociale efficace et durable					
<i>Sous-programmes des quatre agences</i>	<i>Effets de sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
13. Efficacité et durabilité de la protection sociale	13.1. Les populations vulnérables, particulièrement les enfants et les adolescents, exercent leurs droits à la protection sociale, à l'eau et l'assainissement.	13.1.1. Le cadre légal et institutionnel est révisé pour assurer la protection intégrale des droits des enfants et adolescents.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS., ICM	UNICEF : 450	UNICEF : 300
		13.1.2. Des systèmes de protection intégrale des enfants et adolescents sont mis en place dans chaque municipalité.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS, ICM, municipalités, SED, ANMCV.	UNICEF :2 00	
		13.1.3. Un système de justice pénal juvénile est mis en place.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS., ICM		UNICEF : 100
		13.1.4. Un observatoire citoyen sur les droits des enfants est créé et devient fonctionnel.	UNICEF (C) RN : ONG, société civile.	UNICEF : 150	UNICEF : 100
		13.1.5. Les capacités des institutions nationales centrales et locales et de la société sont renforcées pour a) l'augmentation de l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et assainissement; b) l'amélioration de l'hygiène scolaire et communautaire.	UNICEF (C) PNUD (A) OMS (A) RN : MEVRH, MAAP, INGRH, municipalités	UNICEF : 450	UNICEF : 550 PNUD : 100